

CONDITIONS GENERALES DE VENTE + CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION + ACCORD ET RENONCIATION – www.breizh-color.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre :

- d'une part, l'association OSELF (Organisation et Soutien aux Evenements Locaux et Festifs), immatriculée à la Préfecture du Finistère W294011420, située à la Maison des Associations 1, allée Monseigneur Jean-René Calloc'h – 29 000 Quimper (ci-après « OSELF ») et,
- d'autre part, tout consommateur majeur, au sens de la Loi, agissant exclusivement pour son propre compte, (ci-après le « CLIENT ») qui souhaite effectuer un achat à distance portant sur un ou plusieurs articles (ci-après la « Commande »), soit sur le site Internet de la Breizh Color situé à l'adresse url <https://www.breizh-color.fr> (ci-après le « Site »).

Les parties conviennent que leurs relations seront exclusivement régies par les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les Conditions Générales de Vente »).

Le CLIENT dispose de la faculté d'imprimer les Conditions Générales de Vente et de les consulter à tout moment sur le Site.

L'association OSELF se réserve la possibilité d'adapter, de modifier ou de mettre à jour, à tout moment les Conditions Générales de Vente. En cas d'adaptation, de modification ou de mise à jour, seront appliquées à chaque Commande les Conditions Générales de Vente en vigueur au jour de la passation de la Commande.

L'association OSELF utilise la billetterie en ligne de WEEZEVENT pour l'événement Breizh Color sur son site www.breizh-color.fr. C'est une société qui offre aux Organismes d'Evénements la possibilité de créer leur propre module de billetterie, d'inscription ou d'invitation en ligne pour leurs Evénements, depuis le site Internet www.WEEZEVENT.com. Dénomination : SAS WEEZEVENT

Siège social : 14, rue de l'Est – 21000 Dijon

Correspondance : 164 rue Ambroise Croizat, Immeuble Le Vérone – 8ème étage, 93200 Saint Denis.

Représentant légal : Pierre-Henri DEBALLON

Directeur de la publication : Pierre-Henri DEBALLON

Hébergeur du site WEEZEVENT.com : Typhon SAS, 41 rue de l'Echiquier, 75010 Paris, France

Capital social : 72 212,00 €

RCS : 503 715 401 00017

N° Id. TVA : FR93503715401

Téléphone : 01 85 07 75 75

2. COMMANDE SUR LE SITE

La Commande est effectuée après la réalisation des quatre étapes successives suivantes :

a-Sélection des articles

Après avoir cliqué sur l'icône « Quantité » et après avoir vérifié les spécificités de sa Commande (catégorie, quantité, prix, conditions etc.) à partir des références des offres visibles sur la version française du Site, le CLIENT valide le choix du ou des article(s) sélectionnés par un clic sur l'icône « Suite ».

Les informations sur la disponibilité du ou des article(s) sont données lors de la passation de la Commande.

b-Identification

Le CLIENT, il renseigne les champs prévus à cet effet sur le Site en indiquant ses coordonnées avec les mentions obligatoires suivantes : sexe, nom, prénom, date de naissance, téléphone, e-mail, justificatif, taille de T-shirt, validation des conditions générales de participation, accord et renonciation, signature électronique, et les modules options (achat de sachet, animation big jump, ou assurance annulation). Le client devra également remplir les informations acheteur (nom, prénom, mail, téléphone, et acceptations des conditions générales de vente).

c-Validation

Le CLIENT a la possibilité, avant de valider sa Commande, de vérifier le détail et le prix total de celle-ci et de corriger les éventuelles erreurs par le bouton « retour », avant de confirmer celle-ci pour son acceptation.

Après avoir accédé à un récapitulatif, le Client validera sa Commande en cliquant sur le bouton « Acheter xx€ ».

Dans tous les cas, l'association OSELF accusera réception de la Commande dès sa validation par courrier électronique ou par tout autre moyen à sa convenance, conformément aux dispositions de l'article L.121-19-2 du code de la consommation.

d-Paiement

Après avoir confirmé le contenu de sa Commande, le CLIENT la validera définitivement par le paiement.

La Commande ne sera définitive qu'à compter du paiement du prix correspondant. Le CLIENT est donc débité au jour de la Commande.

Les moyens de paiement acceptés à ce jour sont : CARTE BLEUE / VISA et EUROCARD / MASTERCARD

Pour les cartes de paiement, le CLIENT communique le numéro de sa carte bancaire associé à sa date d'expiration ainsi que les trois derniers chiffres du cryptogramme figurant au verso de sa carte bancaire.

Un justificatif de commande et une facture vous seront automatiquement adressés par e-mail dès que le paiement aura été enregistré.

La plateforme WEEZEVENT use de l'ensemble des technologies raisonnablement admissibles afin de conférer à son système de paiement en ligne la plus grande fiabilité. La confidentialité des informations bancaires est garantie et sécurisée par le protocole SSL qui contrôle systématiquement la validité des droits d'accès lors du paiement par carte bancaire et crypte tous les échanges.

Pour lesdits paiements, WEEZEVENT utilise la solution de paiement de la banque CIC.

Le CLIENT garantit qu'il est pleinement habilité à utiliser la carte de paiement fournie pour le paiement de sa Commande et que cette carte donne accès à des fonds suffisants pour couvrir tous les coûts résultant de cette Commande.

Dans tous les cas, le paiement de la Commande vaut signature et acceptation expresse de la vente, en ce compris son prix.

3. REFUS/ANNULATION D'UNE COMMANDE

Le non-respect par le CLIENT des obligations souscrites aux termes des présentes Conditions Générales de Vente, et en particulier concernant tout incident de paiement du prix d'une commande, pourra entraîner la suspension de l'accès au service de vente sur le Site ou par téléphone, voire la résiliation de son inscription dans la base CLIENT en fonction du degré de gravité des agissements en cause, sans préjudice de tous dommages et intérêts que pourrait solliciter l'association OSELF.

En conséquence, l'association OSELF se réserve le droit de refuser toute commande d'un CLIENT avec lequel existerait un tel litige.

4. ARTICLES – DESCRIPTION ET DISPONIBILITE

Les articles proposés à la vente sont ceux décrits et dont la photographie figure sur le Site.

L'association OSELF apporte le plus grand soin et la plus grande exactitude dans la présentation et la description des articles, dans les limites de la technique et dans le respect des meilleurs standards du marché. Il est toutefois possible que des erreurs non substantielles puissent figurer sur le Site, ce que le CLIENT reconnaît et accepte.

Le CLIENT a la possibilité d'obtenir des renseignements complémentaires en contactant par mail : hello@breizh-color.fr

De manière exceptionnelle, dans l'éventualité d'une indisponibilité totale ou partielle de l'article après passation de la Commande, le CLIENT sera informé par courrier électronique de la livraison d'une commande partielle ou de l'annulation de sa commande. Dans ce dernier cas, le CLIENT sera remboursé du prix de l'article commandé dans les quatorze (14) jours suivant la date d'annulation de la commande.

5. PRIX

Les prix sont exprimés en Euros et incluent la TVA au taux en vigueur au jour de la Commande.

L'association OSELF se réserve le droit de les modifier en cas d'augmentation des charges, notamment du taux de TVA, et en cas d'erreur manifeste.

Les prix sont progressifs en fonction de la date de l'achat, toutes les informations sont sur le site www.breizh-color.fr.

6. LIVRAISON

Les billets seront envoyés à l'adresse mail que le CLIENT a indiquée au cours du processus de Commande.

7. Rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.121-21 et suivants du Code de la Consommation, le CLIENT pourra exercer son droit de rétractation et demander le remboursement de sa Commande dans un délai de quatorze (14) jours francs, sans avoir à

justifier de motifs, en adressant un courrier à : Association OSELF – 1, allée Monseigneur Jean-René Calloc'h – 29000 Quimper ou par mail : associationoself@gmail.fr.

Ce délai court à compter de la réception du ou des article(s) commandés.

Il est précisé que, dans le cas d'un cadeau, le droit de rétractation reste au bénéfice exclusif du CLIENT et ne peut être exercé par le destinataire du cadeau.

Le remboursement se fera dans les conditions décrites à l'article « REMBOURSEMENT ».

8. SERVICE APRES-VENTE

Pour toute question relative au suivi de votre commande ou au service après-vente, l'association OSELF peut être jointe par mail : hello@breizh-color.fr

9. REMBOURSEMENT

L'association OSELF s'engage à rembourser les sommes qu'il a encaissées dans un délai de quatorze (14) jours par crédit sur le compte bancaire du CLIENT correspondant à la carte bancaire ayant servi au paiement ou par virement bancaire.

Ce délai court à compter de la première des deux dates suivantes : la réception par l'association OSELF d'une preuve de l'expédition des articles.

Pour le CLIENT la possibilité de souscrire à une « Assurance Annulation », sans assurance, la place n'est pas remboursable. Modalité de remboursement : 100% Remboursé jusqu'à 7 jours avant l'événement (NB : jusqu'au samedi 21 août 2021 - 23h59), ensuite 50% jusqu'au mardi 24 août 2021 - 23h59 (J-4).

11. GARANTIES

Conformément à la réglementation en vigueur, l'association OSELF s'engage à respecter ses obligations légales relatives aux garanties attachées aux articles vendus sur le Site et qui figurent aux articles L.211-4 à L.211-13 du Code de la Consommation et aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code Civil.

12. DONNEES NOMINATIVES – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le CLIENT garantit l'exactitude des renseignements demandés sur sa situation personnelle.

L'association OSELF s'engage à traiter et à conserver toutes informations personnelles ainsi confiées dans le respect des dispositions de la loi n° 78-10 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés » modifiée en août 2004.

Le CLIENT est informé qu'il dispose à l'égard de ces informations d'un droit d'accès, de rectification et de suppression conformément à la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 précitée.

Pour exercer ce droit, il lui suffit d'adresser un requête par Internet : hello@breizh-color.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

Association OSELF
1 allée Monseigneur Jean-René Calloc'h
29000 Quimper

L'association OSELF s'engage à traiter la demande dans les sept (7) jours ouvrés.

13. DROIT APPLICABLE - LITIGES

Les Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L.133-4 du Code de la Consommation, en cas de contestation ou litige, un mode de règlement amiable sera mis en œuvre avant tout recours judiciaire : le Client pourra adresser une réclamation à l'attention de l'association OSELF, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de dix (10) jours suivant la survenance du litige. L'association OSELF y répondra dans les meilleurs délais.

A défaut d'un règlement à l'amiable, tout litige auquel les Conditions Générales de Vente pourraient donner lieu sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Fait à Quimper le 12 juillet 2021

Conditions Générales Complémentaires de Participation à la Breizh Color

1.1 L'acquisition d'un billet d'accès à la manifestation «Breizh Color», dont la date est inscrite sur le billet, implique l'acceptation sans réserve par le participant à la manifestation (ou le représentant légal inscrivant son enfant mineur à la manifestation) des présentes Conditions Générales Complémentaires de Participation à la Breizh Color, en plus des conditions générales de vente du billet.

1.2 Les billets d'accès à la manifestation sont strictement nominatifs et personnels, toute cession/transmission au bénéfice d'un tiers étant interdite.

1.3 L'Organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation, de la reporter et de déplacer son lieu. Toute modification de date ou de lieu est annoncée par l'Organisateur dans les plus brefs délais sur son site Web et, si possible, également dans la presse quotidienne, sur les ondes radio, sur la page Facebook Breizh-Color et sur demande téléphonique. Avant de prendre des engagements importants pour participer à la manifestation (ex. : dépenses, frais d'hébergement, voyage etc.), l'Acquéreur est tenu de consulter le site internet de la manifestation et/ou de se renseigner auprès de l'Organisateur le jour de la manifestation. Tout report de la manifestation ou tout déplacement de la manifestation dans un autre lieu ne donneront lieu à aucun remboursement, les billets demeurants valables pour la manifestation reportée ou déplacée. Les conditions de remboursement des billets d'entrée en cas d'annulation la manifestation sont stipulées à l'article 1.6. ci-dessous.

1.4 Personne majeure: l'acquéreur déclare et garantit expressément avoir étudié le concept de la manifestation et l'accepter sans réserve. L'Organisateur recommande à tous les participants à la manifestation la prudence et la sécurité en portant les équipements requis (et en particulier les lunettes/protections oculaires) et en respectant tous règlements et directives de l'Organisateur. Il appartient à chaque participant de s'assurer d'avoir toutes les capacités physiques pour pratiquer cette activité. Chaque participant s'engage à respecter strictement l'ensemble des consignes et directives indiquées par l'organisateur sur le site de la Course. Le participant dégage expressément l'organisateur de toute responsabilité quelle qu'elle soit en cas d'accident sur sa personne ou de dommages à ses biens, ou plus généralement de tout autre inconvénient pouvant survenir du fait de sa participation à la Manifestation. Le participant renonce donc à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'organisateur concernant en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dommages aux biens durant la Manifestation. Le participant déclare expressément être informé qu'il lui appartient de souscrire et d'être couvert personnellement par une assurance maladie/accident et responsabilité civile. Le participant se porte également garant(e) financier en cas de dégradation volontaire qu'il pourrait causer durant la manifestation. En cas d'accident sur sa personne, le participant autorise les organisateurs à faire pratiquer tous les soins de premier secours sur site, à le transporter vers l'hôpital le plus proche et à faire pratiquer tous soins et interventions nécessités par son état. Le participant déclare également expressément reconnaître et accepter qu'il/elle sera susceptible d'être filmé(e) ou photographié(e) lors de sa participation à la manifestation : le participant déclare accepter sans réserve et à titre entièrement gracieux la diffusion des images, fixes (photos) ou animées (séquences vidéos) à titre individuel ou collectif, sur quelque support que ce soit, sans limitation de durée, pour les besoins de présentation et de promotion de la Manifestation et de ses éditions futures, tant à Brest que dans toute ville de France ou à l'étranger, ainsi que pour les besoins de promotion institutionnelle des partenaires et sponsors de la manifestation, à l'exclusion toutefois de toute utilisation dans le cadre d'une campagne publicitaire dans l'hypothèse où le participant serait reconnaissable.

1.5 Personnes majeures représentant légal de mineurs inscrits : le représentant légal autorise expressément son enfant mineur à participer à la manifestation. Le représentant légal déclare et garantit expressément avoir étudié le concept de la manifestation et l'accepter sans réserve. L'Organisateur recommande à tous les participants à la manifestation la prudence et la sécurité en portant les équipements requis (et en particulier les lunettes/protections oculaires) et en respectant tous règlements et directives de l'Organisateur. Il appartient au représentant légal de s'assurer que son enfant mineur a toutes les capacités physiques pour pratiquer cette activité. Le représentant légal sera responsable du respect par son enfant mineur de l'ensemble des consignes et directives indiquées par l'organisateur sur le site de la course de couleurs. Le représentant légal dégage expressément l'organisateur de toute responsabilité quelle qu'elle soit en cas d'accident sur la personne de son enfant ou de dommages à ses biens, ou plus généralement de tout autre inconvénient pouvant survenir du fait de sa participation à la manifestation. Le Représentant légal renonce donc à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'organisateur concernant en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dommages aux biens durant la manifestation. Le représentant légal déclare expressément être informé qu'il lui appartient de souscrire et de faire couvrir son enfant mineur par une assurance maladie/accident et responsabilité civile. Le représentant légal se porte également garant(e) financier en cas de dégradation volontaire que son enfant mineur pourrait causer durant la manifestation. En cas d'accident sur la personne de son enfant mineur, le représentant légal autorise les organisateurs à faire pratiquer tous les soins de premier secours sur site, à le transporter vers l'hôpital le plus proche et à faire pratiquer tous soins et interventions nécessités par son état. Le représentant légal déclare également expressément reconnaître et accepter que son enfant mineur sera susceptible d'être filmé(e) ou photographié(e) lors de sa participation à la manifestation : le représentant légal déclare accepter sans réserve et à titre entièrement gracieux la diffusion des images, fixes (photos) ou animées (séquences vidéos) à titre individuel ou collectif,

sur quelque support que ce soit, sans limitation de durée, pour les besoins de présentation et de promotion de la manifestation et de ses éditions futures, tant à Paris que dans toute ville de France ou à l'étranger, ainsi que pour les besoins de promotion institutionnelle des partenaires et sponsors de la Manifestation, à l'exclusion toutefois de toute utilisation dans le cadre d'une campagne publicitaire dans l'hypothèse où l'enfant serait reconnaissable.

1.6 En cas d'annulation ou d'interruption définitive de la manifestation en raison de toutes décisions des autorités préfectorales, municipales ou de police, ou de toute décision de l'organisateur, causées par toutes intempéries, crues ou menaces de crues, menaces terroristes, et plus généralement par tous risques pour la sécurité des participants, ou tout autre cas de force majeure, il est entendu que les billets ne seront pas remboursés.

L'Organisateur fera ses meilleurs efforts pour proposer un report de la manifestation.

En cas d'annulation de la manifestation sur décision de l'Organisateur pour toute autre raison que les causes susvisées, les billets seront remboursés sur demande du participant, conformément aux conditions de remboursement qui seront alors indiquées sur le site internet de la manifestation.

Accord et Renonciation

ACCORD ET RENONCIATION DE RESPONSABILITÉ D'ACTIVE (« Accord et Renonciation »)

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT L'ACCORD ET LA RENONCIATION QUI SUIVENT, CEUX-CI AFFECTENT VOS FUTURS DROITS JURIDIQUES. EN PROCÉDANT À VOTRE INSCRIPTION À L'ÉVÉNEMENT, VOUS RECONNAISSEZ AVOIR LU ATTENTIVEMENT L'ACCORD ET LA RENONCIATION ET ACCEPTEZ LES TERMES PRÉSENTÉS CI-DESSOUS.

Bien que vous deviez encore lire le document dans son intégralité, certains des points clés de cet Accord et de cette Renonciation sont soulignés ici :

- L'activité à laquelle vous vous inscrivez (l'« Événement ») représente un défi physique et entraîne un risque de gêne, de maladie, de blessure et même de décès. Vous devez être certain d'avoir la capacité physique nécessaire pour participer à l'Événement sans risque pour votre santé ou votre vie. Nous ne réalisons pas de bilans de santé ou de vérifications des aptitudes physiques auprès des participants.
- Même si nous prenons soin de rendre l'Événement aussi sûr que possible, nous ne pouvons supprimer tous les risques et dangers pour les participants et spectateurs, par conséquent vous y participez ou y assistez à vos propres risques.
- Si vous avez effectué une inscription pour le compte d'un mineur ou avez accompagné un mineur pour assister à l'Événement en tant que spectateur, vous acceptez également le contenu de cet Accord et de cette Renonciation pour le compte du mineur.

Concernant l'autorisation à vous inscrire et/ou à participer et/ou à assister en tant que spectateur à l'Événement, pour votre propre compte et celui de tout représentant personnel, bénéficiaire, héritier, exécuteur testamentaire, successeur, parent proche et personne aux besoins de laquelle vous subvenez (si la législation applicable le permet), vous comprenez ce qui suit :

1. Autorisation de s'inscrire et/ou d'agir comme agent. Vous déclarez et garantes à l'association OSELF (Organisation et Soutien aux Événements Locaux et Festifs) que vous êtes juridiquement doté de toute l'autorité et de toute la capacité nécessaires pour terminer l'inscription à l'Événement, en incluant cet Accord et cette Renonciation, pour votre propre compte et/ou, le cas échéant, pour le compte de toute partie pour laquelle vous effectuez l'inscription (les « Parties inscrites »), et avez notamment toute autorité pour utiliser la carte de crédit ou de débit sur laquelle seront débités les frais d'inscription. Dans le cadre de cet Accord et de cette Renonciation, l'association OSELF signifie et inclut ses partenaires, concessionnaires et toutes ses filiales, entités affiliées ou entités qui contrôlent, sont contrôlées par, ou sont sous contrôle commun avec l'association OSELF, seules ou à plusieurs, ainsi que tous ses membres de bureau, employés, contractuels, sous-traitants et agents, mais aussi tous leurs agents, représentants, successeurs et bénéficiaires ; et « vous » ou « votre » signifie et inclut vous-même (en tant qu'individu) et toutes les autres parties inscrites pour lesquelles vous effectuez l'inscription et, en vertu de l'acceptation de cet Accord et de cette Renonciation, pour lesquelles vous renoncez à certains droits.

Si vous inscrivez un mineur de moins de 18 ans ou une personne ayant un handicap, vous déclarez et garantes que vous êtes le parent ou le tuteur légal de cette partie et que vous êtes juridiquement doté de l'autorité et de la capacité nécessaires pour signer cet Accord et cette Renonciation pour le compte de cette personne ; et en procédant à l'inscription à l'Événement, vous acceptez que les termes de cet Accord et de cette Renonciation s'appliquent de la même manière à toutes les Parties inscrites. Dans les limites autorisées par la loi, toute personne qui accepte cet Accord et cette Renonciation pour elle-même et/ou pour le compte d'une autre Partie inscrite (y compris, mais sans s'y limiter, des mineurs) accepte d'indemniser et de défendre l'association OSELF, d'exonérer la société de tout dommage, responsabilité, réclamation, demande, cause d'action, perte ou dépense (y compris des frais de justice et des frais d'avocat raisonnables) de quelque nature ou de quelque type que ce soit (désignés individuellement, une « Responsabilité » et collectivement, les « Responsabilités ») dans l'éventualité où la Responsabilité surviendrait du fait qu'un tribunal compétent considère qu'une Partie inscrite n'est pas liée aux conditions générales de cet Accord et de cette Renonciation. De plus, si malgré cet Accord et cette Renonciation l'une des Parties inscrites présente une réclamation contre l'association OSELF, vous acceptez, immédiatement sur demande de l'association OSELF, de défendre, d'indemniser et d'exonérer la société de toute responsabilité qui pourrait découler d'une telle réclamation.

2. PRISE DE RISQUES. COMPTE TENU DE L'ACCEPTATION DE VOTRE INSCRIPTION ET DE VOTRE PARTICIPATION A L'EVENEMENT, VOUS ASSUMEZ ENTIEREMENT LE RISQUE ET LA RESPONSABILITE DE TOUT ACCIDENT, GENE, MALADIE OU BLESSURE QUI POURRAIT SURVENIR PENDANT VOTRE PREPARATION A L'EVENEMENT, PENDANT L'EVENEMENT LUI-MEME, LORS DE VOTRE PRESENCE SUR LES LIEUX DE L'EVENEMENT OU PENDANT QUE VOUS VOYAGEZ POUR VOUS RENDRE A L'EVENEMENT OU EN REVENIR. VOUS COMPRENEZ QUE LA PARTICIPATION A L'EVENEMENT COMPORTE DES RISQUES ET QUE VOUS NE DEVRIEZ PAS VOUS Y INSCRIRE OU Y PARTICIPER SI VOUS N'ETES PAS APTE SUR LE PLAN MEDICAL NI CORRECTEMENT ENTRAINE. VOUS DEVEZ CONSULTER VOTRE MEDECIN AVANT DE PARTICIPER A L'EVENEMENT. IL EST DE VOTRE RESPONSABILITE DE VERIFIER ET DE VOUS ASSURER QUE VOUS ETES A TOUT MOMENT MEDICALEMENT ET PHYSIQUEMENT APTE A PARTICIPER AUX ACTIVITES LIEES A L'EVENEMENT. VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE L'EVENEMENT PUISSE AVOIR LIEU SUR DES ROUTES ET DES INSTALLATIONS PUBLIQUES, OUVERTES AU PUBLIC PENDANT L'EVENEMENT ET SUR LESQUELLES DES RISQUES SONT A PREVOIR. VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ EGALEMENT QUE LA

PARTICIPATION A L'EVENEMENT PUISSE COMPORTER CERTAINS RISQUES ET DANGERS INHERENTS QUI NE PEUVENT ETRE ENTIEREMENT SUPPRIMES, ALLANT D'UN RISQUE DE GENE MINEURE A DE GRAVES BLESSURES, Y COMPRIS UNE INFIRMIERE PERMANENTE ET LE DECES. VOUS ETES CONSCIENT DE, ET ASSUMEZ TOUS LES RISQUES ASSOCIES A LA PARTICIPATION A L'EVENEMENT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES RISQUES DE BLESSURE OU DE DECES DUS A DES CHUTES, DES OBSTACLES, UN CONTACT AVEC D'AUTRES PARTICIPANTS, DES ACTES OU OMISSIONS DE LA PART D'AUTRES PARTICIPANTS, LES CONDITIONS METEOROLOGIQUES, LA CIRCULATION ET L'ETAT DES ROUTES.

3. Déclarations. Vous déclarez et garanzissez que vous possédez une bonne condition physique, êtes apte à participer en toute sécurité à l'Événement et ne présentez pas de pathologie qui rendrait votre participation à l'Événement plus risquée. Vous consentez à recevoir des soins médicaux et à être transporté pour recevoir un traitement en cas de blessure sur votre personne, et vous comprenez que cet Accord et cette Renonciation s'appliquent à toute responsabilité résultant de tout traitement médical ou transport fournis en cas d'urgence et/ou de blessure, ou liée d'une manière ou d'une autre à ces traitements. Vous comprenez qu'aucun soin médical n'est disponible, toutefois si des soins peuvent être apportés, vous prendrez à votre charge l'ensemble des frais médicaux engagés en raison de votre participation à l'Événement (lorsque ces frais médicaux ne sont pas offerts par des organisations de services médicaux, cliniques ou hôpitaux), y compris, mais sans s'y limiter, les transports en ambulance, les séjours à l'hôpital, les services d'un médecin, et les produits et services pharmaceutiques. Vous acceptez d'observer tous les avertissements et règles publiés, et d'y obéir, de suivre toutes les instructions ou indications qui vous seront données par l'association OSELF, organisateur de l'Événement, et de respecter toute décision d'un responsable de l'Événement concernant votre capacité à participer ou à assister en toute sécurité à l'Événement. Vous comprenez et acceptez qu'il est attendu de vous que vous fassiez preuve à tout moment d'un comportement approprié durant votre présence à l'Événement et que vous obéissiez à toutes les lois applicables lorsque vous participez ou assistez à l'Événement. Cela inclut généralement de respecter les autres personnes, le matériel, les installations et les biens. Vous acceptez que des responsables de l'Événement puissent mettre fin à votre participation, et ce sans remboursement, si votre comportement, de l'avis de l'association OSELF, compromet la sécurité de l'événement ou a des répercussions négatives sur ce dernier. Vous comprenez et acceptez que vous êtes responsable de vos biens personnels pendant la durée de l'Événement et, dans les limites autorisées par la loi, l'association OSELF n'est responsable de biens ou objets personnels perdus, endommagés ou volés lors de l'Événement. Vous comprenez et acceptez que l'organisateur de l'Événement se réserve le droit d'annuler l'Événement en cas d'aléas climatiques (y compris, mais sans s'y limiter, la chaleur, les tornades, les tremblements de terre, les incendies, les tempêtes, les éclairs et les inondations), d'accidents, d'actes de guerre ou de terrorisme, de conflit militaire ou d'émeutes, ou pour toute autre raison susceptible de compromettre la sûreté et la sécurité des participants de l'Événement et/ou des spectateurs, ou la tenue de l'Événement. Dans l'éventualité d'une annulation de cet ordre ou pour une tout autre raison, aucun remboursement de votre paiement ne sera effectué à moins qu'il ne soit autorisé et versé par l'organisateur de l'Événement.

4. DÉCHARGE ET RENONCIATION DE RESPONSABILITÉ. PAR LE PRÉSENT DOCUMENT, VOUS RENONCEZ À ATTAQUER ACTIVE EN JUSTICE, VOUS VOUS ENGAGEZ À NE PAS LE FAIRE ET VOUS LIBÉREZ POUR TOUJOURS ACTIVE ET TOUTES LES AUTRES PERSONNES LIÉES À L'ÉVÉNEMENT DE TOUTE RESPONSABILITÉ, RÉCLAMATION, ACTION OU DOMMAGE QUE VOUS POURRIEZ LEUR ATTRIBUER OU LEUR PRÉSENTER DÉCOULANT DE, OU CONCERNANT D'UNE MANIÈRE OU D'UNE AUTRE VOTRE INSCRIPTION ET/OU VOTRE PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENT, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUT DOMMAGE, RESPONSABILITÉ, RÉCLAMATION OU ACTION RÉSULTANT DE LA NÉGLIGENCE DES PARTIES SUSMENTIONNÉES (Y COMPRIS TOUTE TENTATIVE DE SAUVETAGE NÉGLIGENTE), DE L'ACTION OU DE L'INACTION DES PARTIES SUSMENTIONNÉES, OU DE TOUTE AUTRE RAISON.

L'ASSOCIATION OSELF NE SAURAIT ÊTRE TENU RESPONSABLE ENVERS VOUS D'AUCUNS DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS OU EXEMPLAIRES, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, D'AUCUNS DOMMAGES POUR PERTE DE PROFITS, DE CLIENTÈLE, D'UTILISATION, DE DONNÉES OU D'AUTRES PERTES INCORPORELLES (MÊME SI L'ASSOCIATION OSELF A ÉTÉ AVERTI DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES). SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, ACTIVE NE POURRA ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE (A) DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LES SITES, PRODUITS OU SERVICES DE L'ASSOCIATION OSELF ; (B) DU COÛT D'APPROVISIONNEMENT DE BIENS OU DE SERVICES DE SUBSTITUTION RÉSULTANT DE BIENS, DONNÉES, INFORMATIONS OU SERVICES ACHETÉS OU OBTENUS, OU DE MESSAGES REÇUS, OU DE TRANSACTIONS ENGAGÉES VIA OU DEPUIS LES SITES DE L'ASSOCIATION OSELF ; (C) DE VOTRE PARTICIPATION À TOUT PROGRAMME OU PROMOTION COORDONNÉ PAR L'ASSOCIATION OSELF ; (D) DE TOUTE BLESSURE PERSONNELLE ; (E) D'UN ACCÈS NON AUTORISÉ À VOS DONNÉES, OU D'UNE MODIFICATION DE VOS TRANSMISSIONS OU DONNÉES ; (F) DES DÉCLARATIONS OU DU COMPORTEMENT D'UN TIERS SUR LES SITES DE L'ASSOCIATION OSELF ; (G) DE TOUTE AUTRE QUESTION RELATIVE AUX SITES DE L'ASSOCIATION OSELF, OU AUX PRODUITS OU SERVICES L'ASSOCIATION OSELF ; OU (H) DE VOTRE PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENT. VOUS ACCEPTEZ QUE LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE L'ASSOCIATION OSELF ENVERS VOUS, POUR QUELQUE CAUSE OU RAISON QUE CE SOIT, NE DÉPASSE PAS LE MONTANT TOTAL DE LA SOMME QUE VOUS AVEZ VERSÉE À L'ASSOCIATION OSELF.

RIEN DANS CET ACCORD NI DANS CETTE RENONCIATION NE SAURAIT ÊTRE INTERPRÉTÉ COMME LIMITANT OU EXCLUANT LA RESPONSABILITÉ DE L'ASSOCIATION OSELF POUR : (A) LE DECES OU LE PREJUDICE CORPOREL RÉSULTANT D'UNE NEGLIGENCE GRAVE ; (B) UNE FRAUDE OU DES ALLEGATIONS FRAUDULEUSES ; OU (C) TOUTE AUTRE QUESTION POUR LAQUELLE IL SERAIT ILLÉGAL OU ILLICITE D'ECARTER OU DE TENTER D'ECARTER SA RESPONSABILITÉ. VOS DROITS LÉGAUX EN TANT QUE CONSOMMATEUR NE SONT PAS AFFECTÉS PAR CET ACCORD ET CETTE RENONCIATION.

5. INDEMNISATION. VOUS ACCEPTEZ D'INDEMNISER, DE DÉFENDRE ET D'EXONÉRER KWE ET TOUTE AUTRE PERSONNE LIÉE A L'EVENEMENT, DE TOUTE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT OU CONCERNANT D'UNE MANIÈRE OU D'UNE AUTRE (A) VOTRE PARTICIPATION A L'EVENEMENT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE RESPONSABILITÉ QUI DERIVERAIT D'UNE NEGLIGENCE (Y COMPRIS TOUTE TENTATIVE DE SAUVETAGE

NEGLIGENCE), DE L'ACTION OU DE L'INACTION DE L'ASSOCIATION OSELF, (B) VOTRE UTILISATION DE L'ASSOCIATION OSELF OU (C) TOUTE VIOLATION DE VOTRE PART DES CONDITIONS DE CET ACCORD ET DE CETTE RENONCIATION ET/OU DES CONDITIONS DE SERVICE MENTIONNEES A L'ADRESSE XXX.

6. EXONERATION DE GARANTIES. VOUS ACCEPTEZ EXPRESSEMENT QUE VOTRE UTILISATION DES SERVICES DE L'ASSOCIATION OSELF EST A VOS PROPRES RISQUES. LES SERVICES SONT FOURNIS « TELS QUELS » ET « SELON LES DISPONIBILITES ». L'ASSOCIATION OSELF NE GARANTIT AUCUNEMENT QUE LES SERVICES DES SITES L'ASSOCIATION OSELF NE SUBIRONT AUCUNE INTERRUPTION, SERONT SECURISES OU EXEMPTS D'ERREUR. L'ASSOCIATION OSELF DECLINE EXPRESSEMENT LES RESPONSABILITES DE TOUTE SORTE, EXPRESSE OU TACITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE DE QUALITE MARCHANDE, D'ADAPTATION A UN OBJECTIF PARTICULIER OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. L'ASSOCIATION OSELF NE GARANTIT AUCUNEMENT L'EXACTITUDE OU L'INTEGRALITE DES INFORMATIONS CONCERNANT LES SITES KWE OU FOURNIES DANS LE CADRE DE CES SITES. L'ASSOCIATION OSELF DECLINE TOUTE RESPONSABILITE QUANT AUX EVENTUELLES ERREURS OU OMISSIONS, OU AUX RESULTATS OBTENUS SUITE A LEUR UTILISATION.

7. Utilisation de l'image. Par le présent document, vous autorisez de manière irrévocable l'association OSELF, organisateur de l'Événement, à enregistrer votre voix et à vous photographier dans le cadre de l'Événement. Vous comprenez et acceptez que le terme « photographe » tel qu'utilisé dans le présent texte, désigne à la fois les images fixes et les enregistrements vidéo. Vous autorisez en outre l'association OSELF à utiliser votre voix, votre image et les photographies vous représentant, enregistrées ou prises dans le cadre de l'Événement sous quelque forme que ce soit, y compris des versions modifiées, et sur tout support, y compris mais sans s'y limiter, la diffusion en continu de fichiers audio et/ou vidéo sur internet, la diffusion de programmes, les transmissions par câble et satellite, et les supports inconnus à ce jour, et à le faire dans le monde entier pour toute raison légitime, y compris mais sans s'y limiter, à des fins commerciales, sans aucune compensation pour vous. Vous renoncez en outre à tout droit de regard sur l'ensemble de ces enregistrements et photographies mentionnés précédemment. Vous comprenez que tout enregistrement ou photographie réalisé(e) par l'association OSELF deviendra la propriété exclusive de l'association OSELF.

8. Divisibilité. De plus, vous acceptez expressément que cet Accord et cette Renonciation soient destinés à être aussi étendus et inclusifs que ce qui est permis par la législation applicable, et si l'une des dispositions de cet Accord et de cette Renonciation est jugée inexécutable par un tribunal de la juridiction compétente pour quelque raison que ce soit, (a) la validité, la légalité et l'exécutabilité des autres dispositions de cet Accord et de cette Renonciation (y compris, mais sans s'y limiter, toutes les parties des dispositions contenant des éléments inexécutables, qui ne sont pas elles-mêmes inexécutables) ne sauraient en aucun cas en être affectées ou compromises, et (b) dans toute la mesure du possible, la disposition inexécutable sera réputée modifiée et remplacée par une disposition qui se rapproche le plus de l'intention et de l'effet économique de la disposition inexécutable, et l'Accord et la Renonciation seront réputés modifiés en conséquence